

occupés et ne ne suis pas sûr que l'établissement d'un comité sur la constitution rende les autres comités plus productifs. Mais, je le répète, il semble que les théories constitutionnelles de certains députés soient extrêmement imprécises.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question complémentaire. Lorsqu'il prendra une décision à ce sujet, le premier ministre voudra-t-il bien se souvenir que les questions en jeu doivent être simples et précises, exemptes des conflits et rivalités de pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux, que le très honorable représentant et ses collègues ont lamentablement échoué dans ce domaine, et qu'un comité parlementaire ne pourrait pas envenimer les choses plus que le gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du député est tout à fait irrecevable.

LA FORMATION DES ADULTES

SHEFFERVILLE (QUÉ.)—LE RETARD DU PROGRAMME DE FORMATION DES INDIENS CHIMO

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. J'ai essayé de lui en faire tenir préavis tout à l'heure, mais sans succès. Le ministre sait-il que l'approbation de certains programmes de formation pour adultes, à l'intention des Indiens Chimo de Schefferville, au Québec, a été différée, ce qui a privé les stagiaires de leurs allocations? Si oui, quelle mesure prend-il pour remédier à la situation?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis au courant de la chose. Aux termes des règlements, le ministère est incapable, dans ce cas-ci, d'approuver les allocations de formation, car les cours ont commencé avant que l'autorisation prévue par les règlements ait été donnée.

M. Lewis: Le ministre fera-t-il en sorte d'examiner la situation pour voir si l'on ne pourrait pas appliquer les règlements—ce qui pourrait se faire, je crois—de façon que les stagiaires soient payés pour les 16 semaines et non pour une période réduite?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je réexaminerai volontiers la situation, mais j'ai constaté, au premier examen, que l'application des règlements avait été judicieuse.

[Le très hon. M. Trudeau.]

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, une autre question supplémentaire. Le ministre me dirait-il si son ministère a établi comme politique que tous les cours de perfectionnement ne doivent pas dépasser la huitième année dans le cas des Indiens Chimo de Schefferville? On me dit que c'est ce qu'on fait.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais me renseigner là-dessus.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Une question supplémentaire. Faut-il déduire de la réponse du ministre que les stagiaires ne reçoivent pas d'allocations parce que le cours de formation a commencé avant qu'on l'autorise selon les règles?

L'hon. M. MacEachen: Voilà la réponse.

M. MacInnis: Puis-je alors demander au ministre si les instructeurs constituent une équipe bénévole ou s'ils sont rémunérés?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le personnel lui-même n'est pas employé par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Normalement, celui-ci achète ces cours aux ministères provinciaux de l'Éducation et parfois à des organisations privées. Dans le cas présent, les cours avaient commencé avant d'être autorisés par le ministère provincial de l'Éducation. Quant au statut des professeurs en cause, le problème ne se pose pas encore. Il s'agit d'accorder des indemnités de formation aux personnes qui suivaient ces cours avant qu'ils soient autorisés.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis sûr que le ministre ne veut pas induire la Chambre en erreur. Il a dit que le cours a commencé avant que le ministère de l'Éducation l'ait approuvé. Aurait-il l'obligeance de vérifier, car j'ai appris que le ministère de l'Éducation l'avait approuvé en novembre dernier et que toutes les difficultés qui ont surgi...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'estime qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais d'une chose qui prête à discussion à la Chambre.

M. Lewis: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, j'ai bien invoqué le Règlement afin d'être sûr que le ministre ne faisait pas une réponse que je sais pertinemment être fausse.

M. l'Orateur: Néanmoins, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.